

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739

17 août 2007

SOMMAIRE

AD Real Estate Holdings S.à r.l.	83428	Lyslin S.A.	83430
Alpha D1 S.à r.l.	83426	M Chateau VII S.à r.l.	83438
Asterope	83470	Memola & Partners S.à r.l.	83454
atHome International S.A.	83470	Mobile Media Group Holding S.A.	83454
Buffalo Holding S.A.	83427	MR Promotions Sàrl	83427
Capaldi Investments S.A.	83429	Multiple Managers Sicav	83471
Covéa Lux	83426	Nordic Natural Growth S.à.r.l.	83472
Covéa Ré	83426	Norsk Dancer S.A.	83453
Degato International S.à r.l.	83446	Olvemarks S.à r.l.	83426
Duchy Capital S.à r.l.	83431	Olvemarks S.à r.l.	83429
Duke Capital S.à r.l.	83439	Paint One S.A.	83438
Eschborn 1 (Principality) S.à r.l.	83462	Photo Video Dichter	83472
Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s.	83427	Renwick Invest S.A.	83455
Fiduciaire DMD Sàrl	83454	Salon de Coiffure Chantal S.à.r.l.	83427
FIF NPL S.à r.l.	83446	S & A S.à.r.l.	83470
Fingrade S.A.	83469	Sicus S.A.	83470
H Chateau VII S.à r.l.	83455	Sicus S.A.	83471
Int. Property Services S.A.	83470	S.M.R.L. Holding S.A.	83430
Int. Property Services S.A.	83471	Somerston Olympia 1 S.à r.l.	83471
Ipool S.à r.l.	83455	S-Trade	83430
Jaff	83429	Swann Investissements S.A.	83471
Jaminska S.A.	83430	The Israel European Company	83428
Kergral S.A.	83426	The Israel European Company	83428
Liljefors & Linde S.à r.l.	83439	The Israel European Company	83428
Lofficina S.A.	83472	Valorem Investissements S.A.	83431
Lyslin S.A.	83429	World Minerals International Sales	83455

Olvemarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.463.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081841/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03442. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Covéa Lux, Société Anonyme,
(anc. Covéa Ré).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007082107/212/13.

(070090035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Kergral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 30.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour KERGRAL S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007082050/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01977. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Alpha D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 108.006.

Statuts coordonnés en date du 11 juillet 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007082294/208/11.

(070091056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

MR Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 69.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juillet 2007.

Pour MR PROMOTIONS S.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007082255/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04177. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 12.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007082185/231/14.

(070091060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Salon de Coiffure Chantal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 65.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juillet 2007.

Pour SALON DE COIFFURE CHANTAL S.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007082256/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04172. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Buffalo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.384.

Le bilan au 7 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007082251/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09650. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

The Israel European Company, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.432.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007082275/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04080. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

The Israel European Company, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.432.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007082274/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04083. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

The Israel European Company, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.432.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007082276/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04082. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 106.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082271/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05638. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Jaff, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.829.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081844/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03423. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Capaldi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 84.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081843/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03426. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Olvemarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.463.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081842/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03439. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Lyslin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 38.634.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081819/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03382. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

S.M.R.L. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.302.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007081824/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03897. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Jaminska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.606.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081831/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03559. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

S-Trade, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 95.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081828/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03602. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Lyslin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 38.634.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081822/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03378. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Valorem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 90.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 4 mai 2007

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Robert Boutonnet, M. Patrice De Maistre, M. Bernard Balestier, Michael Boxford et M. Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

L'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes d'ALTER AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour VALOREM INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081882/2948/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.358.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

1) Mr David Rosenberg, born on 8 January 1958, in London, company director with professional address at Green Verges, Priory Drive, Stanmore, Middlesex HA7 3HL, United Kingdom represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 June 2007.

2) Mr Elliot Rosenberg, born on 29 June 1960 in London, company director with professional address at Brooklands, 33 Linksway, Northwood Middlesex HA6 2XH, United Kingdom represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 June 2007.

(such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DUCHY CAPITAL S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DUCHY CAPITAL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or any jurisdiction other than the United Kingdom or Germany.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if at least two managers are present and in case the members have appointed class A and class B managers, if (i) at least one A and one B manager is present at the meeting and (ii) if such class A and class B managers are present in equal proportions.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by such means shall be originated from outside the United Kingdom or Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

All members of the Board of Managers shall have equal voting power and no manager shall have a casting vote. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the individual signature of the sole manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any two managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the second Thursday of May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the 12,500 shares for a total subscription price of EUR 12,500.- as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment EUR
Mr David Rosenberg	6,250	6,250.-
Mr Elliot Rosenberg	6,250	6,250.-
Total:	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,200.- Euro.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:

Class A manager:

David Rosenberg, director, born on 8 January 1958 in London, United Kingdom, having his professional address at Green Verges, Priory Drive, Stanmore, Middlesex HA7 3HL, United Kingdom;

Elliot Rosenberg, director, born on 29 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, United Kingdom;

Class B manager:

Jacques de Patoul, lawyer, born 10 January 1980 in Luxembourg, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; and

Hille-Paul Schut, lawyer, born 29 September 1977 in 's-Gravenhage, the Netherlands, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire résident à Wiltz.

Ont comparu:

1). M. David Rosenberg, né le 8 janvier 1958 à Londres, directeur de société ayant son domicile professionnel à Green Verges, Priory Drive, Stanmore, Middlesex HA7 3HL, Royaume-Uni représenté par Maître Philippe Prussen, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 22 juin 2007.

2). M. Elliot Rosenberg, né le 29 juin 1960 à Londres, directeur de société ayant son domicile professionnel à Brooklands, 33 Linksway, Northwood Middlesex HA6 2XH, Royaume-Uni représenté pas Maître Philippe Prussen, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 22 juin 2007.

(ces procurations seront soumises à la formalité de l'enregistrement ensemble avec le présent acte).

Le comparant, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée DUCHY CAPITAL S.à.r.l. laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DUCHY CAPITAL S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérants (le «Conseil de Gérants»).

Le Conseil de Gérants peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérants doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérants si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérants.

La réunion du Conseil de Gérants pourra se tenir au Luxembourg ou tout juridiction autre que le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Une réunion du Conseil de Gérants ne sera tenue valablement que si au moins deux gérants soient présents et au cas où les associés ont nommé des gérants de classe A et de classe B, si (i) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents et (ii) si des gérants de classe A et de classe B soient présent à une proportion égale.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérants par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Tous les membres du Conseil de Gérants auront un droit de vote égal et aucun gérant n'aura une voix prépondérante. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérants sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérants ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relative à la Société. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle/auxquelles des pouvoir de signature auront été délégué par le gérant unique.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relative à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérants ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou

sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi du mois de mai. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 12.500 parts sociales pour un prix total de souscription de EUR 12.500,- comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement EUR
M. David Rosenberg	6.250	6.250,-
M. Elliot Rosenberg	6.250	6.250,-
Total:	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.200,- Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant Classe A:

David Rosenberg, directeur, né le 8 janvier 1958 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Green Verges, Priory Drive, Stanmore, Middlesex HA7 3HL, Royaume-Uni;

Elliot Rosenberg, directeur, né le 29 juin 1960 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, Royaume-Uni;

Gérant Classe B:

Jacques de Patoul, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; et

Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, les Pays Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Prussen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2007, WIL/2007/613. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085763/2724/392.

(070106441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Paint One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081814/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

M Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.939.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.
Pour M CHATEAU VII S.A R.L.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007081887/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Liljefors & Linde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.565.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081829/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03599. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Duke Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.296.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of July.
Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

1). PRINCIPALITY CAPITAL S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg companies register, represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 July 2007.

2). DUCHY CAPITAL S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg companies register, represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 July 2007.

(such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DUKE CAPITAL S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DUKE CAPITAL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or any jurisdiction other than the United Kingdom or Germany.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if at least two managers are present and in case the members have appointed class A and class B managers, if (i) at least one A and one B manager is present at the meeting and (ii) if such class A and class B managers are present in equal proportions.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by such means shall be originated from outside the United Kingdom or Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

All members of the Board of Managers shall have equal voting power and no manager shall have a casting vote. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the individual signature of the sole manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any two managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the second Thursday of May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the 12,500 shares for a total subscription price of EUR 12,500.- as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment €
PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l.	6,250	6,250.-
DUCHY CAPITAL S.à.r.l.	6,250	6,250.-
Total:	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,200.- Euro.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:

Class A manager:

Gary Landesberg, director, born on 1 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, United Kingdom;

Elliot Rosenberg, director, born on 29 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, United Kingdom;

Class B manager:

Jacques de Patoul, lawyer, born 10 January 1980 in Luxembourg, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; and

Hille-Paul Schut, lawyer, born 29 September 1977 in 's-Gravenhage, the Netherlands, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire résident à Wiltz.

Ont comparu:

1). PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Maître Philippe Prussen, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 20 juillet 2007.

2). DUCHY CAPITAL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Maître Philippe Prussen, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 20 juillet 2007

(ces procurations seront soumises à la formalité de l' enregistrement ensemble avec le présent acte).

Le comparant, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée DUKE CAPITAL S.à r.l. laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DUKE CAPITAL S.à.r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérants (le «Conseil de Gérants»).

Le Conseil de Gérants peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérants doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérants si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérants.

La réunion du Conseil de Gérants pourra se tenir au Luxembourg ou tout juridiction autre que le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Une réunion du Conseil de Gérants ne sera tenue valablement que si au moins deux gérants soient présents et au cas où les associés ont nommé des gérants de classe A et de classe B, si (i) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents et (ii) si des gérants de classe A et de classe B soient présent à une proportion égale.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni ou de l'Allemagne. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérants par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Tous les membres du Conseil de Gérants auront un droit de vote égal et aucun gérant n'aura une voix prépondérante. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérants sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérants ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relative à la Société. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle/auxquelles des pouvoir de signature auront été délégué par le gérant unique.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relative à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérants ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière part du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi du mois de mai. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 12.500 parts sociales pour un prix total de souscription de EUR 12.500,- comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l.	6.250	6.250,-
DUCHY CAPITAL S.à.r.l.	6.250	6.250,-
Total:	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ [].

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant Classe A:

Gary Landesberg, directeur, né le 1^{er} juin 1960 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, Royaume-Uni;

Elliot Rosenberg, directeur, né le 29 juin 1960 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, Royaume Uni;

Gérant Classe B:

Jacques de Patoul, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; et

Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Prussen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2007, WIL/2007/614. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085767/2724/390.

(070105370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.278.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007081833/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03554. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

FIF NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.297.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of July
Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered under number 3122901, represented by M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 13th July 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company FIF NPL S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FIF NPL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

- Mr Jonathan Ashley, Financier, born on 28 February 1966 in New York (United States of America), residing at 21 Carlton Hill Road, London NW80JX (United Kingdom); and
- Mr Randal A. Nardone, Senior Executive, born on 22nd June 1955, in New York (United States of America), residing at 1345, avenue of the Americas, 46th Floor, USA, NY 10105 New York;

Class B Manager:

- Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire, demeurant à Wiltz, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, inscrite sous le numéro 3122901, représentée par M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 juillet 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant es qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée FIF NPL S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIF NPL S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces

mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire»

s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (€12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

- M. Jonathan Ashley, financier, né le 28 février 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 21 Carlton Hill Road, Londres NW80JX (Royaume Uni); et
- M. Randal A. Nardone, Senior executive, né le 22 juin 1955, à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1345, avenue of the Americas, 46th Floor, USA, NY 10105 New York.

Gérants de classe B:

- M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1^{er} Mars 1953 à Pétange (Luxembourg), demeurant au 12, rue des Romains, L-4974 Dippach.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juillet 2007. WIL/2007/589. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 July 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085768/2724/393.

(070105373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Norsk Dancer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.599.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007081827/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03470. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Memola & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fiduciaire DMD Sàrl).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.240.

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE D.M.D. S.à r.l. avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 424 du 5 août 1997,

L'assemblée est composée de l'associée unique, la société anonyme ADJUTARE HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 43 du 16 janvier 2003, ici représentée par:

1. Monsieur Comelio Memola, comptable, demeurant à Bissen;

2. Monsieur Samuele Memola, comptable, demeurant à Bissen, agissant le premier nommé en sa qualité d'administrateur-délégué et le second nommé en sa qualité d'administrateur de la société, nommés à ces fonctions en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution ci-avant mentionné.

Laquelle société, agissant en tant que seul et unique associé de la société prédésignée requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en MEMOLA & PARTNERS S.à r.l. et par conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de MEMOLA & PARTNERS S.à.r.l.».

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Signé: C. Memola, S. Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2007, Relation: DIE/2007/3328. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 11 juillet 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007082783/234/34.

(070090607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Mobile Media Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007082570/227/12.

(070090640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083711/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03215. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.959.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour H CHATEAU VII S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081888/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Renwick Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.763.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082001/5353/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03586C. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 130.379.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of July
Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CEMPORT INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company, incorporated under the laws of Cyprus, with registered office with registered office at Afroditis, 25, 2nd floor, Flat/Office 204, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, and registration number HE 193909, represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16th July, 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company IPOOL S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name IPOOL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Signatory Powers, Restrictions. The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation) and (ii) for transactions (including agreements) for a total amount of no more than one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) by the signature of any one class A manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, (i) by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation) and (ii) for transactions for a total amount of no more than one hundred thousand Euro (€ 100,000.-), by any one class A manager.

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment (€)
CEMPORT INVESTMENTS LIMITED	500	12,500.-
Total	500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euros

Extraordinary General Meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at:

14 a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company and with the signature powers as set forth in the articles in case of appointment of managers of different classes:

Class A Manager:

- Randal A. Nardone, Chief Operating Officer and Director, residing at 1345, avenue of the Americas, New York, NY 10105, born 22nd June 1955, in New York, NY;

- David N. Brooks, Deputy General Counsel and Secretary, residing at 1345, avenue of the Americas, New York, NY 10105, born 2nd April 1971, in Bethesda, MD;

Class B Manager:

- Jean-Paul Frisch, financial adviser, residing at 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg).

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

CEMPORT INVESTMENTS LIMITED, une limited liability company, constituée sous le droit de Chypre, ayant son siège social à Afroditis, 25, 2nd floor, Flat/Office 204, P.C. 1060, Nicosia, Chypre, enregistrée sous le numéro HE 193909, représentée par M^e Ralph Beyer, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 16 juillet, 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée IPOOL S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IPOOL S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des obligations convertibles) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des Signature, Restrictions. La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que (i) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) [et (ii) en cas des transactions (y compris des contrats) égales ou inférieures à un montant de cent mille euros (€ 100.000,-) par la signature de chaque gérant de classe A.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, (i) par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement (y compris par voie de représentation) et (ii) en cas des transactions (y compris des contrats) égales ou inférieures à un montant de cent mille euros (€ 100.000,-) par la signature de chaque gérant de classe A.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et pour aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement (€)
CEMPORT INVESTMENTS LIMITED	500	12.500,-
Total	500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cent euros (€12.500,-) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

14 a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société et sont pourvues de pouvoirs des signature énoncés dans les statuts pour le cas de la nomination des gérants de différentes classes:

Gérants de classe A:

- Randal A. Nardone, Chief Operating Officer et Director, de résidence à 1345, avenue of the Americas, New York, NY 10105, né le 22 juin 1955, à New York, NY;

- David N. Brooks, Deputy General Counsel et Secretary, de résidence à 1345, avenue of the Americas, New York, NY 10105, né le 2 avril 1971, in Bethesda, MD;

Gérant de classe B:

- Jean-Paul Frisch, conseiller financier, de résidence à 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach, né le 1^{er} mars 1953 à Petingen (Luxembourg).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: R. Beyer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2007, WIL/2007/597. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085762/2724/373.

(070106508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Eschborn 1 (Principality) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.288.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg companies register, represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 July 2007 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ESCHBORN 1 (PRINCIPALITY) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ESCHBORN 1 (PRINCIPALITY) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or any jurisdiction other than the United Kingdom or Germany.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if at least two managers are present and in case the members have appointed class A and class B managers, if (i) at least one A and one B manager is present at the meeting and (ii) if such class A and class B managers are present in equal proportions.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by such means shall be originated from outside the United Kingdom or Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented

at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

All members of the Board of Managers shall have equal voting power and no manager shall have a casting vote. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the individual signature of the sole manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any two managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the second Thursday of May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the 12,500 shares for a total subscription price of EUR 12,500 as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment €
PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l.	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,200 Euros.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:

Class A manager:

Alan Landesberg, director, born on 18 February 1933 in London, United Kingdom, having his professional address at 1 Jennings Way, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 4EQ, United Kingdom;

Gary Landesberg, director, born on 1 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, United Kingdom;

Class B manager:

Jacques de Patoul, lawyer, born 10 January 1980 in Luxembourg, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; and

Hille-Paul Schut, lawyer, born 29 September 1977 in 's-Gravenhage, the Netherlands, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire résident à Wiltz.

Ont comparu:

PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Maître Philippe Prussen, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 20 juillet 2007 (cette procuration sera soumise à la formalité de l'enregistrement ensemble avec le présent acte).

Le comparant, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée ESCHBORN 1 (PRINCIPALITY) S.à r.l. laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ESCHBORN 1 (PRINCIPALITY) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérants (le «Conseil de Gérants»).

Le Conseil de Gérants peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérants doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérants si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérants.

La réunion du Conseil de Gérants pourra se tenir au Luxembourg ou tout juridiction autre que le Royaume Uni et l'Allemagne.

Une réunion du Conseil de Gérants ne sera tenue valablement que si au moins deux gérants soient présents et au cas où les associés ont nommé des gérants de classe A et de classe B, si (i) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents et (ii) si des gérants de classe A et de classe B soient présent à une proportion égale.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni ou de l'Allemagne. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérants par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Tous les membres du Conseil de Gérants auront un droit de vote égal et aucun gérant n'aura une voix prépondérante. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérants sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérants ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relative à la Société. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle/auxquelles des pouvoir de signature auront été délégué par le gérant unique.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relative à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérants ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou

lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi du mois de mai. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 12.500 parts sociales pour un prix total de souscription de EUR 12.500 comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement de parts €
PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l.	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.200 EUROS.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant Classe A:

Alan Landesberg, directeur, né le 18 février 1933 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 1 Jennings Way, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 4EQ, Royaume Uni;

Gary Landesberg, directeur, né le 1^{er} juin 1960 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, Royaume Uni;

Gérant Classe B:

Jacques de Patoul, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; et

Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, les Pays Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Prussen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2007, WIL/2007/624. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085769/2724/384.

(070105283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Fingrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 juin 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FINGRADE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081877/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Asterope, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 103.352.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007081848/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03407. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079093/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00282. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

S & A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 8B, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 52.009.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

Référence de publication: 2007082179/216/11.

(070091071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Sicus S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Int. Property Services S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 66.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour SICUS S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007082047/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01980. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour *MULTIPLE MANAGERS SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082036/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03692. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Somerston Olympia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.477.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082006/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01774. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Swann Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082002/5354/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03590C. - Reçu 103 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Sicus S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Int. Property Services S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour SICUS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007082048/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01979. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Photo Video Dichter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 20, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 67.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2007.

Pour la gérance

FIDUCIAIRE DMD S. à r.l.

Conseils comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2007082081/808/16.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00081. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nordic Natural Growth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.256.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007081846/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03416. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Lofficina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour LOFFICINA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007082039/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01998. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.
